

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31/12/2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers du Fonds Commun de Placement «FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS», comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un actif net de 2 988 677 dinars Tunisien et un bénéfice net de la période de 333 117 dinars Tunisien.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité du gestionnaire du Fonds. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du Fonds Commun de Placement «OPTIMUM EPARGNE ACTIONS » au 31 décembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les ratios d'emploi d'actif prévu par l'article 2 du décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2005-1977 du 11 juillet 2005 n'ont pas été systématiquement respecté durant la période auditée.
- L'emploi au titre de la société « CELLCOM » représentent, au 31 décembre 2014, 10,17% de l'actif de FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS, dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du Fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 25 Mars 2015

Le Commissaire Aux Comptes :

ECC MAZARS

Mourad FRADI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
ACTIF			
<u>AC 1 – Portefeuille-titres</u>	3.1	<u>2 947 963,891</u>	<u>2 666 770,439</u>
a – Actions et droits rattachés		2 947 963,891	2 367 978,799
b - Obligations et valeurs assimilées			244 958,120
c- Titres OPCVM			53 833,520
<u>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</u>	3.3	<u>59 337,799</u>	<u>82 992,818</u>
a - Placements monétaires			
b – Disponibilités	3	59 337,799	82 992,818
<u>AC 3 - Créances d'exploitations</u>		<u>336,935</u>	-
<u>AC 4 - Autres actifs</u>		-	-
TOTAL ACTIF		3 007 638,625	2 749 763,257
PASSIF			
<u>PA 1- Opérateurs créditeurs</u>	3.6	<u>13 464,967</u>	<u>13 071,991</u>
	3.7		
<u>PA 2 - Autres créditeurs divers</u>		<u>5 496,450</u>	<u>6 279,937</u>
TOTAL PASSIF		18 961,417	19 351,928
ACTIF NET			
<u>CP 1 – Capital</u>	3.4	<u>2 941 943,612</u>	<u>2 655 520,319</u>
<u>CP 2 - Sommes distribuables</u>	3.5	<u>46 733,596</u>	<u>74 891,010</u>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		39,788	265,216
b - Sommes distribuables de l'exercice		46 693,808	74 625,794
ACTIF NET		2 988 677,208	2 730 411,329
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 007 638,625	2 749 763,257

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</u>	3.2	<u>105 858,082</u>	<u>132 939,292</u>
Dividendes		97 419,640	121 739,262
Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 438,442	11 200,030
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3.3	1 446,886	1 738,552
<u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u>		107 304,968	134 677,844
<u>CH 1 – Charges de gestion des placements</u>	3.8	-53 386,322	-52 840,767
REVENU NET DES PLACEMENTS		53 918,646	81 837,077
<u>CH 2 – Autres charges</u>	3.9	-7 224,838	-7 211,283
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		46 693,808	74 625,794
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		46 693,808	74 625,794
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		288 689,497	77 042,594
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		2 192,925	-223 740,390
Frais de négociation de titre		-4 459,129	-4 495,732
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		333 117,101	-76 567,734

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<u>333 117,101</u>	<u>-76 567,734</u>
a - Résultat d'exploitation		46 693,808	74 625,794
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		288 689,497	77 042,594
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		2 192,925	-223 740,390
d - Frais de négociation de titres		-4 459,129	-4 495,732
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		<u>-74 851,222</u>	<u>-29 617,390</u>
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>			
a- Souscriptions			
- Capital		-	-
- Régularisation des sommes non distribuables		-	-
- Régularisation des sommes distribuables		-	-
- Droits d'entrée		-	-
b – Rachats			
- Capital		-	-
- Régularisation des sommes non distribuables		-	-
- Régularisation des sommes distribuables		-	-
- Droits de sortie		-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET		258 265,879	-106 185,124
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>			
a- en début de l'exercice		2 730 411,329	2 836 596,453
b- en fin de l'exercice		2 988 677,208	2 730 411,329
<u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u>			
a- en début de l'exercice		269 249	269 249
b- en fin de l'exercice		269 249	269 249
VALEUR LIQUIDATIVE		11,100	10,141
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT		12,199%	-2,696%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

NOTE N°1 : PRESENTATION DU FONDS :

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Le fond a été créé le 09 juin 2011 ayant pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la Compagnie Gestion et Finance.

La Compagnie Gestion et Finance et la BTE ont été désignées distributeur des titres de FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS.

La Banque de Tunisie et des Emirats a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

NOTE N°2 : PRINCIPE ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

2.4 CESSION DES PLACEMENTS :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 CAPITAL SOCIAL :

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 LE RESULTAT NET DE L'EXERCICE :

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

NOTE N°3 : PRESENTATION DES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DU RESULTAT

3-1. PORTEFEUILLE TITRES :

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 Décembre 2014 à 2 947 963,891 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% actif
ACTIONS ET DROITS RATTACHES				
ADWYA	25 000	166 019,100	204 325,000	6,79%
AMEN B.	2 700	70 126,840	70 264,800	2,34%
ARTES	36 000	258 083,887	288 036,000	9,58%
ATTIJARI BANK	12 000	201 448,031	286 272,000	9,52%
BIAT	3 500	223 571,070	275 642,500	9,16%
CARTHAGE CEMENT	70 000	183 700,000	169 890,000	5,65%
CELLCOM	37 557	264 114,720	305 864,208	10,17%
ESSOUKNA	17 568	125 053,082	109 993,248	3,66%
ESSOUKNA NG J 01-07-2014	5 800	35 235,000	34 336,000	1,14%
HEXABYTE	30 000	250 074,935	277 770,000	9,24%
MIP AA	16 000	75 200,000	37 648,000	1,25%
MONOPRIX	12 000	288 111,686	263 208,000	8,75%
SIMPAR	4 615	243 387,080	259 127,635	8,62%
SIMPAR NG 2014 J1-7-2014	1 025	51 672,750	52 172,500	1,73%
SOTUVER	50 900	319 066,380	267 734,000	8,90%
T.AIR	40 000	48 158,340	45 680,000	1,52%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		2 803 022,901	2 947 963,891	98,02%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition
Actions	2 223 084,320
Titres OPCVM	<u>2 021,600</u>
	2 225 105,920

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêt courus	Prix de cession	Plus ou moins valeurs réalisées
BTA	238 175,000	1 626,302	244 126,302	4 325,000
Actions	1 935 206,656	-	1 932 418,830	-2 787,826
Titres OPCVM	54 863,049	-	55 518,800	655,751
TOTAL	<u>2 228 244,705</u>	<u>1 626,302</u>	<u>2 232 063,932</u>	<u>2 192,925</u>

3-2. REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille-titres totalisent pour la période allant du 1 janvier au 31 décembre 2014, 105 858 ,082 dinars détaillés comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Dividendes des actions	95 333,400	115 806,795
Intérêts sur obligations et valeurs assimilées	8 438,442	11 200,030
Dividendes des titres OPCVM	<u>2 086,240</u>	<u>5 932,467</u>
	105 858,082	132 939,292

3-3. PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS ET REVENUS Y AFFÉRENTS :

La valeur des placements monétaires et des disponibilités est arrêtée au 31 décembre 2014 à 59 337,799 dinars répartie comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013	% Actif
- Banque	57 853,773	100 521,919	1 ,92%
- Sommes à l'encaissement	3 626,551	-	0,12%
- Sommes à régler	-2 142,525	-17 529,101	-0,07%
TOTAL GÉNÉRAL	59 337,799	82 992,818	1 ,97%

Les intérêts sur compte de dépôt pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014 s'élèvent à 1 446,886 dinars.

	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts sur compte de dépôt	1 446,886	1 738,552
	1 446,886	1 738,552

3-4. CAPITAL SOCIAL :

31/12/2014

Capital au 01 janvier 2014	2 655 520,319
Nombre de part	269 249
Nombre de porteurs de parts	244
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts entrants	-
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts sortants	-
Autres mouvements	
Frais de négociation de titres	-4 459 ,129
Variation de (+/-) values potentielles sur titres	288 689,497
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	2 192,925
Régularisations des sommes non distribuables	-
Capital au 31 décembre 2014	2 941 943,612
Nombre de part	269 249
Nombre de porteurs de parts	244
Taux de rendement	12,199%

Il ressort de l'analyse des capitaux propres du fonds que le capital et les sommes distribuables au 31 décembre 2014 non soumis à la retenue à la source prévue par l'article 19 de la loi des finances 2014 s'élèvent à 2 941 983,400 DT détaillés comme suit :

- Capital au 31 décembre 2014 : 2 941 943,612 DT
- Sommes distribuables de l'exercice 2013 : 39,788 DT

3.5 SOMMES DISTRIBUABLES :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2014 s'élève à 46 733,596 dinars détaillées comme suit :

Désignations	Résultats d'exploitation	Régularisations	Sommes distribuables
Exercice 2013	39,788	-	39,788
Exercice 2014	46 693,808	-	46 693,808
Total	46 733,596	-	46 733,596

3-6. OPERATEURS CREDITEURS:

La valeur des opérateurs créditeurs est arrêtée au 31 décembre 2014 à 13 464,967 dinars répartie comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Gestionnaire	8 416,216	8 169,990
Distributeur BTE	3 365,989	3 267,999
Dépositaire	841,131	817,001
Distributeur CGF	841,631	817,001
	<hr/>	<hr/>
	13 464,967	13 071,991

3-7. AUTRES CREDITEURS DIVERS:

La valeur des créditeurs divers est arrêtée au 31 décembre 2014 à 5 496,45 dinars répartie comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Commissaire aux comptes	4 982,578	4 600,262
Etats retenue à la source	0,009	1 228,652
CMF	248,378	240,233
Impôt à payer	164,550	109,800
Publication CMF	100,935	100,990
	<hr/>	<hr/>
	5 496,450	6 279,937

3.8 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS:

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du fonds et à la convention de dépositaire.

Le comité de gestion détermine la stratégie de gestion du portefeuille du FCP conformément à la politique d'investissement arrêtée par le conseil d'administration de la CGF telle que définie et détaillée dans le règlement intérieur. Le gestionnaire assure l'intégralité des tâches administratives et comptables, sa mission comprend à titre énonciatif et non limitatif les tâches suivantes :

- La mise en œuvre des moyens humains et logistiques nécessaires à la bonne gestion du portefeuille du FCP ;
- La gestion administrative et comptable du FCP ;
- Le calcul de la valeur liquidative et la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

Pour l'ensemble de ses prestations, la CGF perçoit une rémunération annuelle de 1% HT par an de l'actif net du fonds, prélevée quotidiennement, et qui est réglée trimestriellement à terme échu.

La CGF perçoit en outre, une commission de succès qui est prélevée si le fonds réalise un rendement minimum exigé de 10%. Cette commission de sur performance est de 10% H.T pour une période de 3

années glissantes, elle est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel du fonds et le rendement minimum exigé.

Le calcul de cette commission est actualisé chaque jour, un abonnement ou une reprise de cet abonnement en cas d'une baisse de la performance est comptabilisé à chaque publication de la valeur liquidative.

La Banque de Tunisie et des Emirats assure les fonctions de dépositaire du FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS. Elle est notamment chargée à ce titre de:

- La conservation des actifs ;
- Le contrôle de la régularité des décisions du fonds ;

En contrepartie de ses services, la BTE perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net du fonds avec un minimum de 1 000 DT HT.

Cette rémunération, est réglée trimestriellement à terme échu.

La BTE et la CGF sont les membres du réseau de commercialisation, qui assurent la commercialisation d'OPTIMUM EPARGNE ACTIONS.

En contre partie des services du réseau de commercialisation, une commission de distribution de 0,5% (HT) l'an est prélevé sur l'actif net d'OPTIMUM EPARGNE ACTIONS, provisionnée à chaque calcul de la valeur liquidative. Cette commission est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Les charges de gestion de placements pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014 s'élèvent à 53 386,322 dinars et se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	33 366,427	33 025,450
Rémunération du distributeur BTE	13 346,579	13 210,197
Rémunération du dépositaire	3 336 ,658	3 302,560
Rémunération du distributeur CGF	3 336,658	3 302,560
	53 386,322	52 840,767

3.9 AUTRES CHARGES :

Les autres charges s'élèvent à 7 224,838 dinars pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Le détail de ce poste se présente comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Honoraires du commissaire aux comptes	4 191,660	4 191,660
Redevances CMF	2 827,683	2 798,788
Autres frais	205,495	220,835
	7 224,838	7 211,283

NOTE 4 : DONNEES PAR PART ET RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :

<u>Données par part :</u>	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Total des revenus de placements	0,399	0,500	0,247	0,099
Charges de gestion des placements	-0,198	-0,196	-0,151	-0,077
Revenus Nets des placements	0,201	0,304	0,096	0,022
Autres charges	-0,027	-0,027	-0,024	-0,026
RESULTAT D'EXPLOITATION (1)	0,174	0,277	0,072	-0,004
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	0,039	0,037
Sommes distribuables de l'exercice	0,174	0,277	0,111	0,033
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-	-	-0,039	-0,037
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1,072	0,286	-0,871	0,116
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	0,008	-0,831	0,553	0,041
Frais de négociation de titre	-0,017	-0,016	-0,018	-0,007
Plus et moins value sur titres et frais de négociation (2)	1,063	-0,561	-0,336	0,150
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (1) +(2)	1,237	-0,284	-0,264	0,146
Résultat non distribuable de l'exercice	1,063	-0,561	-0,336	0,150
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	0,572	0,037
Sommes non distribuables de l'exercice	1,063	-0,561	0,236	0,187
Distribution de dividendes	0,278	0,110	0,032	
Valeur liquidative	11,100	10,141	10,535	10,220
Nombre de parts	269 249	269 249	269 249	117 726
<u>Ratios de gestion des placements :</u>				
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,89%	1,89%	1,90%	1,06%
Autres charges/actif net moyen	0,26%	0,26%	0,30%	0,36%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	1,65%	2,67%	0,89%	0,05%
Actif net moyen	2 828 380	2 798 744	2 152 466	857 421